



PREFECTURE DES HAUTES-ALPES  
ARRIVEE

06 JUL. 2012

Bureau du Courrier N°1

N°2012/25

Objet : Convention d'AOT spécifique au Riou Bourdou

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille douze, le 25 juin, à 15h00, le comité syndical du syndicat mixte d'aménagement et de développement de Serre-Ponçon s'est réuni en séance ordinaire dans les locaux de la Mairie de Savines-le-Lac, salle du conseil, sous la présidence de Monsieur Victor BERENGUEL, Président.

Séance du 25 juin 2012

Date de convocation :  
Le 25 mai 2012

NOMBRE DE MEMBRES :

Effectif statutaire : 21

En exercice : 21

Membres présents 11  
Vote(s) pour 11  
Vote(s) contre 0  
Abstention(s) 0

Secrétaire de séance :  
Mme Catherine SAUMONT

Auxiliaire Secrétaire de  
séance : Christophe PIANA

Etaient Présents : **M. Victor BERENGUEL** (Président), **M. Jean Pierre GANDOIS** (Vice-Président), **M. Marc AUDIER** (Conseiller syndical suppléant de Mme Chantal EYMEOD), **M. Jean BERNARD** (Conseiller syndical), **M. Marc ZANETTO** (Rapporteur du Budget), **Mme Catherine SAUMONT** (Vice Présidente), **Mme Valérie ROSSI** (Conseiller syndical), **M. Daniel BOSQUET** (Conseiller Syndical Suppléant de Mme Valérie GRECARD), **M. Christian DURAND** (Conseiller syndical), **M. Bernard ALLARD LATOUR** (Vice Président), **M. Richard SIRI** (Conseiller Syndical)

Etaient présents alors que le titulaires l'était aussi : M. Michel BAUDRY (Conseiller syndical suppléant de M. ZANETTO), Mme Elisabeth CLAUZIER (Conseiller syndical suppléant de Mme Catherine SAUMONT)

Etaient représentés : Mme Chantal EYMEOD par M. Marc AUDIER, Mme Valérie GRECARD par M. Daniel BOSQUET,

Etaient invités : M. DIEUZY (Président du Comité Départemental de Voile 05), M. Christian GROSSAN (Directeur du développement économique CG 05), M. Alain TOMASINI (service tourisme département 05), Mlle Cloé GRATCHOFF (Pays Sud), M. Jean CAPELLA (CCI 05), Mme Laurence CRISCUOLO (Com Com Embrunais), M. Jean Louis MICHEL (Com Com Ubaye Serre-Ponçon)

Etaient excusés : M. Jean Marie BERNARD, M. Michel LANFRANCHI, M. Louis MASSOT, Mme Monique ESTACHY, M. Roger MASSE

**Exposé des motifs :**

Le Président rappelle qu'en 2010, le comité syndical a pris une délibération définissant des zones de développement autour de Serre-Ponçon. Ainsi, le Comité Syndical a approuvé le principe de limitation des zones de développement de Serre-Ponçon tel que proposé sur cartographie. En outre, la délibération stipulait que l'attribution d'AOT en dehors des secteurs définis ne serait désormais possible qu'après l'avis favorable et motivé de la commission « Tourisme » et sur délibération expresse du comité syndical.

Dans ces conditions, la commission « Tourisme » du 23 mars 2012 élargie aux services de l'Etat a reçu la demande d'une nouvelle AOT : « Glisscool » sur le secteur du Riou Bourdou. Cette structure

Extrait du registre des délibérations N° 2012/25 Page1/2

Membres Adhérents :

Conseil Général des Hautes-Alpes,

Communauté de communes de l'Embrunais, Communauté de communes du Savinois Serre-Ponçon,

Communauté de communes du Pays de Serre-Ponçon, Commune de Chorges.

propose la location de Stand Up Paddle et l'organisation de randonnée en Stand Up Paddle. Le site souhaité se trouve en-dehors du plan de développement autour de Serre-Ponçon. La commission « Tourisme » considérant que l'activité proposée est une activité « douce » et sans contrainte environnementale a émis un avis favorable qui réclame toutefois l'avis positif du Comité syndical.

Par suite, il est proposé la délibération suivante.

**VU :**

- L'arrêté préfectoral n°2003-276-1 portant modification des statuts du S.M.A.D.E.S.E.P. ;
- La convention « cadre » du 16 juin 2008 passée entre E.D.F. et le S.M.A.D.E.S.E.P. ;
- La délibération n°2010-34 sur le Plan de développement stratégique relatif au développement touristique du lac de Serre-Ponçon ;

**CONSIDERANT :**

- Les missions et les compétences reconnues au S.M.A.D.E.S.E.P. par arrêté préfectoral et conventions susvisées ;
- Le projet d'AOT déposé par l'entreprise Glisscool sur le site de Riou Bourdou (Savines-le-Lac), situé en dehors des secteurs où l'installation d'AOT nouvelles est clairement envisagée ;
- La nécessité d'entretenir le site du Riou Bourdou, objet depuis plusieurs années de dégradations multiples malgré des interventions nombreuses des collectivités et du S.M.A.D.E.S.E.P. ;
- L'avis favorable exprimé sur ce projet par la Commission « Tourisme » du 23 mars 2012 ;

**Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, réuni le 25 juin 2012 :**

- **VALIDE** la demande d'AOT Glisscool représentée par Monsieur Steeve DUBOSQ sur le site du Riou Bourdou, en dehors des zones de développement de Serre-Ponçon ;
- **DONNE** pouvoir au Président pour signer sur ces bases la convention de cette AOT à caractère « dérogatoire ».

Ainsi fait, les jour, mois et an susdits.  
Pour extrait conforme

Le Président,

Victor BERENGUEL